



## Divorce et carte de resident

Par **johannetnadyne**, le **16/10/2009** à **20:05**

Bonjour,

J entretiens une relation avec une jeune femme d'origine Camerounaise. Il y a tout de même un problème elle est mariée avec un homme de nationalité française. Elle est mariée depuis 2 ans et aura 3 ans de mariage en septembre 2010.

Mon amie est sous pression, car il n'y a pas de vie de couple avec cet homme, plus aucune affinité physique ou sentimentale.

Son mari la menace de ne pas l'accompagner à la préfecture pour renouveler sa carte de résident. Mon amie travaille en contrat formation pour une grande Surface, elle espère un CDI en janvier 2010, et a suivi le contrat d'intégration demandé par l'état français. La vie commune n'est pas rompue il font chambre à part.

Mon amie n'assume plus le devoir conjugal mais continue à entretenir la maison .....

merci de nous aider car mon amie veut divorcer pour vivre avec moi, nous envisageons de fonder une famille avec un bébé, mais elle a peur de perdre son droit à la carte de résident et d'être expulsé du territoire

il est important de comprendre qu'il ne s'agissait pas d'un mariage blanc, mais son mari l'a trompé sur son alcoolisme et toxicologie (une lettre de sa mère relate les faits et le menace s'il ne change pas de comportement)

merci d'avance

Par **anais16**, le **26/10/2009** à **21:08**

Bonjour,

le titre de séjour "conjoint de français" est renouvelé automatiquement à partir du 3 eme renouvellement (soit la 4eme carte).

Si avant cela, la préfecture suspecte une rupture de vie commune, le titre de ne sera pas renouvelé et on lui délivrera une obligation de quitter le territoire français; cela même si elle a un emploi.

Le non renouvellement peut intervenir si le mari ne va pas à la préfecture ou dès qu'il y a rupture de la vie commune.

Sachez également que si vous êtes français, et si vous avez un enfant avec elle, elle sera alors mère d'enfant français; ce qui lui donne plein droit à un titre "parent d'enfant français" dès la naissance de l'enfant.

Réfléchissez bien tous les deux à vos projets et meilleures options, le principal étant d'éviter à tout prix un refus de renouvellement par la préfecture....